



សាធារណៈ / Public

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

À : Toutes les parties dans le dossier n° 002 **Date :** 17 novembre 2011

DE : M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; La juriste hors classe de la Chambre de première instance

OBJET : Bref report des audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve dans le dossier n° 002

La Chambre de première instance a rendu aujourd'hui sa Décision relative à l'aptitude de l'accusée IENG Thirith à être jugée. Dans cette décision, la Chambre a déclaré l'accusée IENG Thirith inapte à être jugée, disjoint les poursuites exercées contre elle dans le dossier n° 002 en application de la règle 89 *ter* du Règlement intérieur, et ordonné qu'elle soit libérée de l'Unité de détention des CETC.

Si les déclarations liminaires dans le dossier n° 002 auront bien lieu comme prévu le lundi 21 novembre 2011, à 9 heures, en la grande salle d'audience des CETC, la Chambre de première instance a jugé nécessaire de reporter légèrement les audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve en l'espèce afin que la Chambre et les parties disposent d'un temps de préparation suffisant. Ces audiences commenceront désormais le lundi 5 décembre 2011, à 9 heures.

Afin d'aider les parties à résoudre les questions de préparation de dernière minute, une réunion informelle avec la juriste hors classe de la Chambre de première instance a entre-temps été fixée au vendredi 18 novembre 2011.

ឯកសារទទួល	
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de reception):	
23 / 11 / 2011	
ពេលវេលា (Time/Heure) :	
14:30	
ស្នងការណ៍ក្រសួង / Case File Officer/L'agent chargé	
Ratanak	